



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

21, rue Fortin-les-Berges
Lot 4 728 863
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un appenti de 3,66 mètres x 9,45 mètres à l'arrière du garage portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 146.09 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 septembre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 30 juillet 2019


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe